

## **Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail**

---

### **Permis de travail de nuit (Art. 17 LTr)**

- 05-7283 / 100375  
Del West (Europe) SA, 1852 Roche VD  
production: secteur tournage, fraisage, rectification  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
35 H  
01.01.2006–31.12.2008 (Nouveau permis)
- 05-7523 / 102095  
Lombard Odier Darier Hentsch & Cie, 1213 Petit-Lancy  
centre informatique  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques  
8 H  
18.12.2005–17.12.2008 (Renouvellement/modification)

### **Permis de travail de nuit et du dimanche (Service de piquet) (Art. 14 et 15 OLT1)**

- 05-7513 / 101211  
EM Microelectronic-Marin SA, 2074 Marin-Epagnier  
Service de piquet pour tout le site de EM Microelectronic-Marin SA  
besoins spéciaux de consommation  
8 H  
01.01.2006–31.12.2008 (Nouveau permis)
- 05-7524 / 101923  
Tornos SA, 2740 Moutier  
service de maintenance  
besoins spéciaux de consommation  
1 H  
01.01.2006–31.12.2008 (Nouveau permis)

### **Permis de travail du dimanche et de jours fériés (Art. 19 et 20a LTr)**

- 05-7526 / 109974  
IHA-GfK AG, 1000 Lausanne 9  
laboratoire téléphonique  
besoins spéciaux de consommation  
10 H, 25 F  
01.02.2006–31.05.2006 (Renouvellement)

### **Permis de travail en continu (Art. 24 LTr, art. 36–38 OLT1)**

– 05-7507 / 100043

ILFORD Imaging Switzerland GmbH, 1723 Marly  
tunnel de fabrication No 4: fabrication de films et papiers photosensibles,  
préparation, coulages des émulsions, séchage et bobinage  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
60 H

01.02.2006–31.08.2007 (Renouvellement)

### **Permis de travail en continu atypique (sans alternance) (Art. 24 LTr, art. 39 OLT1)**

– 05-7518 / 101211

EM Microelectronic-Marin SA, 2074 Marin-Epagnier  
division microélectronique  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
141 H, 48 F

01.01.2006–31.12.2008 (Renouvellement)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

#### *Voies de droit*

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 48).

## Permis concernant la durée du travail octroyés

---

### Permis de travail de nuit (Art. 17 LTr)

- 05-6800 / 100907  
Resilux Schweiz AG, 1907 Saxon  
fabrication de bouteilles pour boissons en PET  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
9 H  
21.11.2004–20.11.2007 (Renouvellement/modification)
- 05-7332 / 100603  
Laboratoires Serono SA Département de Coinsins, 1267 Coinsins  
département de conditionnement  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques  
17 H, 17 F  
01.01.2006–31.12.2008 (Nouveau permis)
- 05-7335 / 110077  
Stryker Spine SA, 2300 La Chaux-de-Fonds  
production: secteur CNC, finition, contrôle qualité  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
45 H  
01.01.2006–31.12.2008 (Nouveau permis)

### Permis de travail de nuit (sans alternance) (Art. 17 LTr)

- 05-7328 / 100656  
Usines métallurgiques de Vallorbe SA, 1337 Vallorbe  
atelier «rondes à chaînes»  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
50 H  
01.01.2006–31.12.2008 (Renouvellement)
- 05-7340 / 101663  
Donzé-Baume SA, 2345 Les Breuleux  
tournage et fraisage CNC  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
12 H  
01.01.2006–31.12.2008 (Renouvellement)

### **Permis de travail de nuit et du dimanche (sans alternance) (Art. 17 et 19 LTr)**

- 05-7330 / 100651  
Vallotech SA, 1337 Vallorbe  
ateliers des presses à injecter (duro et thermomoulage), vernissage, usinage et contrôles  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
29 H, 9 F  
01.01.2006–31.12.2008 (Renouvellement/modification)

### **Permis de travail de nuit et du dimanche (Art. 17 et 28 LTr)**

- Permis global pour les travailleurs des cliniques et hôpitaux dans toute la Suisse cliniques et hôpitaux  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
01.01.2006–31.12.2006 (Renouvellement)

### **Permis de travail en continu (Art. 24 LTr, art. 36–38 OLT1)**

- 05-7315 / 101337  
Juracime SA, 2087 Cornaux  
production de ciment  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques  
12 H  
01.01.2006–31.12.2008 (Renouvellement/modification)
- 05-7318 / 100299  
Febex SA, 1880 Bex  
fabrications chimiques (acides phosphoriques et dérivés)  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques  
16 H  
30.10.2005–29.10.2008 (Renouvellement)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

#### *Voies de droit*

Conformément à l'art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant la commission de recours du Département fédéral de l'économie, 3202 Frauenkappelen, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 48).

10 janvier 2006

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail